



FFMNS
NAGER SAUVER

FÉDÉRATION FRANÇAISE
MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS

TARIFICATIONS FEDERALES

- Affiliation annuelle des Associations dont les CFD FFMNS : 150 €
- Licence assurance annuelle : 20 euros par personne

Maintien de la tarification de la licence annuelle à 20 €, d'une validité pour la saison entière, pour tout pratiquant des activités aquatiques fédérales, chaque dirigeant, jury, formateur, membre de bureaux et toute personne amenée à intervenir dans l'encadrement des activités fédérales ainsi que les stagiaires formation initiale BNSSA ; SSA ; BPJEPS, et brevets fédéraux.

Exemple : Pour une formation BNSSA 20 euros de licence comprenant la formation PSE1, suspension des 10 € de frais de présentation à l'examen ; soit au total 20 €

- Licence assurance occasionnelle : 15 € par personne
Tarification d'une licence occasionnelle pour une validité de 3 mois maximaux consécutifs. Cette licence concerne tout pratiquant des activités aquatiques ; également tous les stagiaires en formation de révision et recyclage de CAEPMNS, de BNSSA et de SSA en formation courte.
- Frais de gestion avec assurance pour membre stagiaire en formation secourisme : 10 € par personne
Tarification permettant toutes formations initiales et continue, pour chaque stagiaire secourisme des CFD FFMNS.

- - Maintien de la suspension des redevances suivantes :

Frais pour chaque présentation à un examen ou recyclage de BNSSA, SSA et brevets Fédéraux : 10 €

Redevance de 50 € par CFD FFMNS

- - Tarification pour une adhésion individuel : 99 € par personne
(Dont 79 euros étant reversés au SNPMNS pour l'assurance individuelle professionnelle, 20 euros restant à la FFMNS).